

Contenu

Tour d'horizon	1
Un secteur très important au Royaume-Uni	2
Le commerce de détail non alimentaire est prédominant, surtout en termes de valeur ajoutée	3
Croissance de l'emploi: des résultats variables mais globalement positifs de 1998 à 2002	4
Les microentreprises étaient les principaux employeurs dans l'UE-25	4
Les femmes, les travailleurs à temps partiel et les indépendants relativement bien représentés dans le commerce de détail.....	5
Des taux de natalité et de survie des entreprises en général légèrement plus faibles dans le commerce de détail.....	6

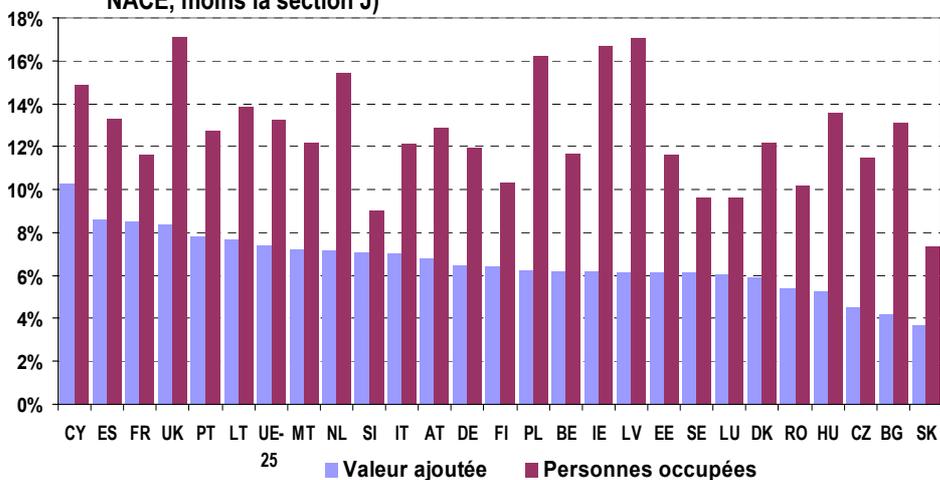


Le commerce de détail dans l'Union européenne

Aperçu

En 2002, les quelque 3,3 millions d'entreprises du commerce de détail actives dans l'UE-25 ont généré un chiffre d'affaires de 1 887 milliards d'euros, d'après les statistiques structurelles sur les entreprises d'Eurostat. Elles employaient 15,5 millions de personnes et produisaient une valeur ajoutée égale à 352 milliards d'euros. Ces résultats correspondent à 13,3 % du nombre total de personnes occupées et à 7,4 % de la valeur ajoutée totale pour l'ensemble de l'économie marchande non financière, il en résulte que le commerce de détail est un secteur à intensité de main-d'œuvre relativement forte (voir figure 1).

Figure 1: Valeur ajoutée et emploi dans le commerce de détail (division 52 de la NACE) en 2002*, en % de l'économie marchande non financière (sections C à K de la NACE, moins la section J)



* Données de 2001: BE, CZ et FR. EL: chiffres non disponibles.

Source: Eurostat (SSE).

L'importance du commerce de détail dans les économies nationales, en termes d'emploi et de valeur ajoutée, variait d'un État membre à l'autre, le poids relatif de l'emploi étant systématiquement plus important que mais peu corrélé avec la valeur ajoutée. Ainsi, la part de l'emploi était de deux à trois fois supérieure à celle de la valeur ajoutée dans huit États membres et dépassait 16 % dans quatre États membres, voire 17 % en Lettonie et au Royaume-Uni.

Sur la base de la valeur ajoutée, Chypre était l'État membre le plus «spécialisé» dans le commerce de détail, ce secteur représentant en effet 10,3 % de la valeur ajoutée de l'économie marchande non financière. L'Espagne et la France (8,6 % chacune) viennent ensuite. Avec 14,9 %, Chypre figure également parmi les six pays où le commerce de détail comptait pour 14 % au moins de l'emploi total dans l'économie marchande non financière. À l'autre extrême, c'est en Slovaquie que le commerce de détail avait le poids relatif plus faible, avec des parts égales à 3,7 % pour la valeur ajoutée et 7,3 % pour l'emploi (voir tableau 1).

Si l'on considère les principaux indicateurs économiques (voir tableaux 1 et 2), c'est le Royaume-Uni qui affiche les fractions les plus élevées des totaux de l'UE-25 en ce qui concerne l'emploi, la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, de l'ordre d'un cinquième environ pour chaque indicateur.

Le commerce de détail correspond à la division 52 de la nomenclature NACE rév. 1.1: «commerce de détail et réparation d'articles domestiques». Les quatre catégories suivantes ont été définies par sélection et combinaison de groupes et de classes à l'intérieur de la division 52 pour l'analyse du commerce de détail dans la présente publication: «commerce de détail alimentaire en magasin», «commerce de détail non alimentaire en magasin», «commerce de détail hors magasin» et «réparation d'articles personnels et domestiques» (voir les notes méthodologiques).

Un secteur très important au Royaume-Uni

Tableau 1: Importance du commerce de détail dans l'UE et les États membres en 2002

	Emploi au niveau de l'UE	Valeur ajoutée au niveau de l'UE (en million €)	Principal contributeur à la valeur ajoutée	Etat membre dans lequel ce secteur est	
				le plus important**	le moins important**
Commerce de détail alimentaire en magasin	5 886 386 *	120 047 *	Royaume-Uni	Lituanie et Slovaquie	Slovaquie
Commerce de détail non alimentaire en magasin	8 493 914 *	208 664 *	Royaume-Uni	Chypre	Slovaquie
Commerce de détail hors magasin	866 300	18 471	Allemagne	Lettonie	Danmark
Réparation d'articles personnels et domestiques	241 000	4 441 *	Royaume-Uni	Chypre	Slovaquie
Commerce de détail (NACE 52)	15 487 600	351 624	Royaume-Uni	Chypre	Slovaquie
Économie marchande non financière (C à K sauf J)	116 776 500	4 741 045			

* Données estimées ** État membre le plus/le moins spécialisé: voir les notes méthodologiques (p. 7).

Source: Eurostat (SSE).

En ce qui concerne la valeur ajoutée tout d'abord, c'est sans conteste au Royaume-Uni que le montant le plus élevé a été enregistré en 2002 pour le commerce de détail, à savoir 78,5 milliards d'euros, soit 22,3 % de la valeur ajoutée totale générée dans toute l'Union par le secteur du commerce de détail. Le trio de tête est complété par l'Allemagne, avec 65,5 milliards d'euros (18,6 %), et la France, avec 55,3 milliards d'euros (15,7 %).

Le Royaume-Uni affiche également le chiffre d'affaires plus élevé, avec 378,8 milliards d'euros (soit 20,1 % du total pour l'UE-25); il est suivi par la France et l'Allemagne, dont les chiffres sont très similaires, respectivement 318 et 317 milliards d'euros (soit chaque un près de 17 %).

En termes d'emploi, c'est encore au Royaume-Uni que la main-d'œuvre était la plus nombreuse dans le secteur, avec environ 3,1 millions de personnes (soit 20 % du total), devant l'Allemagne (2,5 millions ou 15,9 %) et l'Italie (1,7 million ou 11,1 %).

3,3 millions d'entreprises étaient actives dans ce secteur en 2001 dans l'ensemble de l'Union. Avec un total de 730 000 (soit approximativement 3,5 fois le chiffre du Royaume-Uni), l'Italie affiche le plus grand nombre d'entreprises de commerce de détail en 2002, devant l'Espagne (522 000 entreprises) et la Pologne (432 000 entreprises immatriculées).

En ce qui concerne la productivité de la main-d'œuvre, les résultats pour l'indicateur de la productivité apparente de la main-d'œuvre (basé sur un simple dénombrement) pourraient être trompeurs en raison du nombre élevé de travailleurs à temps partiel ou non rémunérés dans le commerce de détail (voir p. 5). À l'inverse, le taux de productivité de la main-d'œuvre ajusté par les salaires (calculé en multipliant le rapport entre la valeur ajoutée et les dépenses de personnel par la proportion de salariés dans l'effectif total des personnes occupées) constitue une mesure plus fiable. Cet indicateur ajusté montre qu'en 2002, la valeur ajoutée représentait 132 % des dépenses de personnel dans l'UE-25, soit 15 % moins que la moyenne du secteur des services.

Tableau 2: Principaux indicateurs du commerce de détail (division 52 de la NACE) en 2002

	UE-25	BE *	CZ *	DK	DE	EE	ES	FR *	IE	IT	CY	LV	LT
Nombre d'entreprises													
Nombre total d'entreprises	3 311 647 *	75 869	127 005	24 049	249 004	4 848	522 372	380 380	18 324	730 113	12 635	13 311	14 406
Commerce de détail alimentaire en magasin	18 343	:	:	6 679	50 202	1 636	163 178	75 290	6 586	181 487	3 437	2 642	4 707
Commerce de détail non alimentaire en magasin	:	51 745	:	15 339	158 883	2 823	295 581	217 125	10 701	410 605	7 830	4 614	7 226
Commerce de détail hors magasin	:	4 180	9 287	709	32 516	281	48 896	71 304	291	112 519	923	5 275	2 143
Réparation d'articles personnels et domestiques	:	1 601	4 099	1 322	7 403	108	14 718	16 661	747	25 502	445	780	330
Chiffre d'affaires - en millions d'euros													
Chiffre d'affaires total	1 886 856	51 377	18 341	30 439	317 021	2 145	161 064	317 982	20 695	228 133	3 400	2 579	3 297
Part dans le total UE-25		2,7%	1,0%	1,6%	16,8%	0,1%	8,5%	16,9%	1,1%	12,1%	0,2%	0,1%	0,2%
Commerce de détail alimentaire en magasin	830 805 **	23 222	:	13 591	123 435	1 062	72 822	168 213	9 947	94 459	1 095	1 167	1 798
Commerce de détail non alimentaire en magasin	953 933	26 724	:	16 202	160 884	1 001	83 331	132 873	10 407	120 986	2 153	1 230	1 411
Commerce de détail hors magasin	91 741 **	1 266	350	365	31 459	75	4 011	15 176	242	10 961	124	176	83
Réparation d'articles personnels et domestiques	10 377 **	164	173	280	1 243	7	901	1 720	99	1 728	27	6	5
Valeur ajoutée au coût des facteurs - en millions d'euros													
Total value-added	351 624	7 849	1 556	5 628	65 528	240	31 745	55 257	4 242	37 701	577	327	389
Part dans le total UE-25		2,2%	0,4%	1,6%	18,6%	0,1%	9,0%	15,7%	1,2%	10,7%	0,2%	0,1%	0,1%
Commerce de détail alimentaire en magasin	120 047 **	3 169	:	1 856	19 083	94	11 668	21 936	1 743	12 495	132	131	197
Commerce de détail non alimentaire en magasin	208 664	4 449	:	3 589	39 470	137	18 631	30 115	2 390	21 877	412	173	178
Commerce de détail hors magasin	18 471 **	174	42	68	6 293	7	1 016	2 445	64	2 730	20	21	12
Réparation d'articles personnels et domestiques	4 441 **	57	23	114	683	2	431	761	45	599	14	2	2
Personnes occupées													
Total des personnes occupées	15 487 600	287 217	406 222	203 697	2 455 256	42 742	1 581 292	1 635 362	154 976	1 725 501	28 528	90 649	99 586
Part dans le total UE-25		1,9%	2,6%	1,3%	15,9%	0,3%	10,2%	10,6%	1,0%	11,1%	0,2%	0,6%	0,6%
Commerce de détail alimentaire en magasin	5 886 386 **	113 675	:	83 400	797 969	19 961	603 192	673 916	72 559	580 823	6 675	37 188	46 940
Commerce de détail non alimentaire en magasin	8 493 914	162 877	:	115 336	1 468 246	20 600	872 445	842 936	79 325	951 982	19 848	37 960	45 279
Commerce de détail hors magasin	866 300 **	8 052	11 805	1 983	168 352	1 663	76 263	89 285	1 111	153 273	1 120	13 977	6 407
Réparation d'articles personnels et domestiques	241 000 **	2 613	8 178	2 978	20 689	518	29 392	29 225	1 981	39 423	885	1 524	960

* UE-25 (pour le nombre d'entreprises), BE, CZ et FR: données de 2001. **Données estimées. EL: chiffres non disponibles.

Source: Eurostat (SSE).

Le commerce de détail non alimentaire est prédominant, surtout en termes de valeur ajoutée

Le «commerce de détail non alimentaire en magasin» était clairement le sous-secteur prédominant dans l'UE-25 en 2002. Il recouvre les grands magasins proposant un éventail général de produits, ainsi que des commerces plus spécialisés tels que, par exemple, les pharmacies, les boutiques de vêtements, les magasins d'antiquités, etc. Ce sous-secteur représentait 59,3 % de la valeur ajoutée (209 milliards d'euros), 54,8 % de l'emploi (8,5 millions de personnes) et 50,6 % du chiffre d'affaires (954 milliards d'euros) dans l'UE-25 (voir tableau 2 et figure 2).

Le sous-secteur du «commerce de détail alimentaire en magasin» occupe la deuxième place, avec une valeur ajoutée égale à 120 milliards d'euros (34,1 % du total de l'UE-25), 5,9 millions de personnes occupées (38,0 %) et un chiffre d'affaires de 831 milliards d'euros (44 %). Il recouvre la vente de produits alimentaires, de boissons et de tabac, que ce soit dans des magasins spécialisés ou dans des magasins non spécialisés où ces produits sont prédominants.

Il est frappant de constater à quel point les deux principaux sous-secteurs du commerce de détail diffèrent entre eux en termes de contribution à la valeur ajoutée et au chiffre d'affaires au niveau de l'UE-25. Alors que le «commerce de détail non alimentaire en magasin» comptait pour 50,6 % du chiffre d'affaires et 59,3 % de la valeur ajoutée, le «commerce de détail alimentaire en magasin» a généré un chiffre d'affaires de 44 % du total (quelque 6 pourcent de moins), pour seulement 34,1 % de la valeur ajoutée totale.

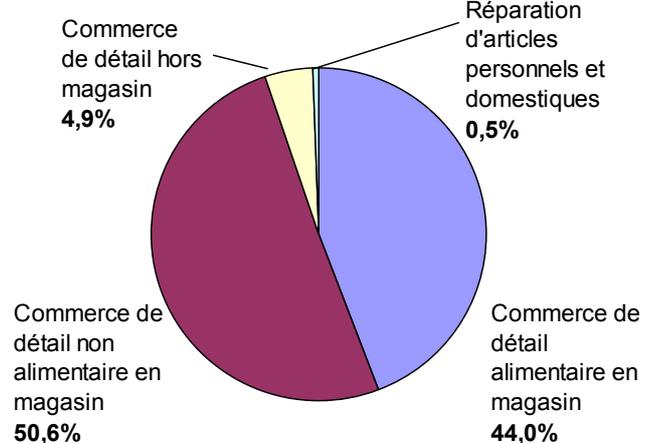
Dans quelques États membres toutefois, le «commerce de détail alimentaire en magasin» était prédominant pour un ou plusieurs indicateurs: c'est le cas notamment en Lituanie et en Slovénie pour le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et la main-d'œuvre occupée, de même qu'en France pour le chiffre d'affaires.

Tableau 2: Principaux indicateurs du commerce de détail (division 52 de la NACE) en 2002 (suite)

	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO
Nombre d'entreprises														
Nombre total d'entreprises	2 663	119 572	8 161	80 730	41 813	431 868	138 442	8 485	3 599	22 952	56 501	207 513	90 332	119 126
Commerce de détail alimentaire en magasin	498	29 924	2 023	13 400	9 116	119 045	43 224	2 341	450	4 914	12 745	66 703	32 819	63 345
Commerce de détail non alimentaire en magasin	1 906	59 302	4 085	48 860	29 174	192 120	80 978	4 748	2 937	15 736	35 430	120 740	41 325	46 451
Commerce de détail hors magasin	182	22 316	1 665	15 300	2 280	105 720	9 530	524	183	895	4 782	13 641	13 316	7 149
Réparation d'articles personnels et domestiques	77	8 030	388	3 170	1 243	14 983	4 710	872	29	1 407	3 544	6 429	2 872	2 181
Chiffre d'affaires - en millions d'euros														
Chiffre d'affaires total	3 337	17 047	1 189	81 631	39 298	49 420	29 148	4 936	3 843	25 732	45 223	378 820	2 500	8 488
Part dans le total UE-25	0,2%	0,9%	0,1%	4,3%	2,1%	2,6%	1,5%	0,3%	0,2%	1,4%	2,4%	20,1%		
Commerce de détail alimentaire en magasin	1 403	7 221	473	28 952	13 521	22 213	12 249	2 882	1 432	12 223	20 318	162 836	929	3 792
Commerce de détail non alimentaire en magasin	1 859	8 964	624	48 271	24 255	23 934	16 267	1 914	2 295	12 931	22 829	198 827	1 474	4 294
Commerce de détail hors magasin	64	630	87	4 023	1 361	3 056	492	89	108	445	1 616	15 150	77	356
Réparation d'articles personnels et domestiques	11	232	6	385	161	217	140	51	8	133	460	2 008	20	45
Valeur ajoutée au coût des facteurs - en millions d'euros														
Total value-added	618	1 612	211	17 260	7 898	6 085	4 677	718	371	4 420	8 024	78 518	246	881
Part dans le total UE-25	0,2%	0,5%	0,1%	4,9%	2,2%	1,7%	1,3%	0,2%	0,1%	1,3%	2,3%	22,3%		
Commerce de détail alimentaire en magasin	200	558	65	4 951	2 207	2 241	1 649	396	115	1 750	2 951	26 081	85	315
Commerce de détail non alimentaire en magasin	405	936	124	11 303	5 404	3 270	2 912	296	243	2 545	4 613	48 368	145	492
Commerce de détail hors magasin	9	69	20	849	216	508	72	13	12	67	294	3 130	10	61
Réparation d'articles personnels et domestiques	4	51	3	157	72	66	44	13	1	58	166	940	7	13
Personnes occupées														
Total des personnes occupées	17 559	366 085	14 800	746 073	298 106	1 207 210	366 106	53 982	65 684	126 376	251 137	3 076 949	212 251	393 463
Part dans le total UE-25	0,1%	2,4%	0,1%	4,8%	1,9%	7,8%	2,4%	0,3%	0,4%	0,8%	1,6%	19,9%		
Commerce de détail alimentaire en magasin	6 626	135 394	3 673	270 358	86 402	488 270	124 953	28 449	28 878	47 742	94 822	1 267 423	85 152	195 556
Commerce de détail non alimentaire en magasin	10 270	185 483	8 721	444 829	200 261	553 769	222 754	22 959	34 896	74 894	138 820	1 682 622	103 730	177 141
Commerce de détail hors magasin	449	30 614	1 968	24 397	8 416	144 441	11 532	1 264	1 634	1 867	11 150	89 879	18 532	13 691
Réparation d'articles personnels et domestiques	214	14 594	438	6 489	3 027	20 730	6 867	1 310	276	1 873	6 345	37 025	4 837	7 075

Source: Eurostat (SSE).

Figure 2: Chiffre d'affaires dans le commerce de détail (division 52 de la NACE) dans l'UE-25 en 2002*, en % du total du commerce de détail



* Données estimées.

Source: Eurostat (SSE).

Le «commerce de détail hors magasin» et la «réparation d'articles personnels et domestiques» suivent les deux premiers sous-secteurs à une distance respectable, avec 4,9 % et 0,5 % du chiffre d'affaires total du commerce de détail dans l'UE-25. Le «commerce de détail hors magasin» recouvre la vente au détail de produits alimentaires et non alimentaires, principalement sur les marchés, par correspondance ou par des sites de commerce électronique ne disposant pas de surfaces commerciales physiques (et dont les seuls points de vente sont ces sites ou la vente par correspondance).

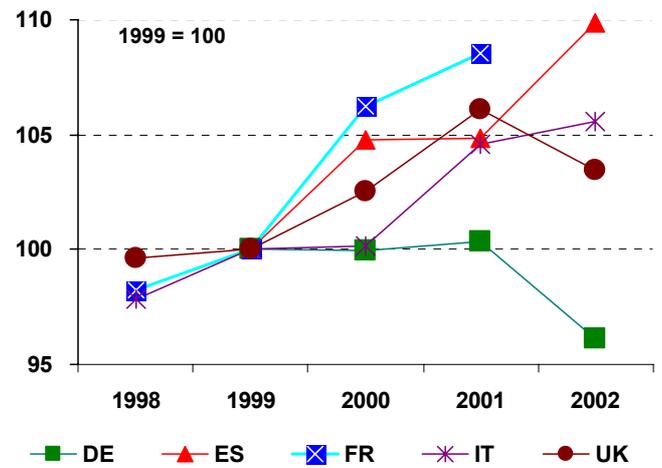
Croissance de l'emploi: des résultats variables mais globalement positifs de 1998 à 2002

Dans les cinq États membres affichant la main-d'œuvre la plus nombreuse dans le commerce de détail (qui, ensemble, représentaient 68 % du total pour l'UE-25 en 2002), l'évolution de l'emploi dans cette branche d'activité a été variable, mais globalement positive entre 1998 et 2002 (voir figure 3).

De 1999 à 2002, la main-d'œuvre occupée a particulièrement augmenté en Espagne (+ 9,9 %) et en Italie (+ 5,5 %). Avec + 3,5 %, la progression est moindre au Royaume-Uni; elle résulte d'une croissance de + 6,8 % de 1999 à 2001, suivie d'un déclin de - 2,4 % de 2001 à 2002. Il convient également de signaler la hausse de + 10,5 % entre 1998 et 2001 en France (pas de chiffres disponibles pour 2002), qui dépasse celle observée en Italie (+ 6,8 %) et au Royaume-Uni (+ 6,4 %) sur la même période.

En Allemagne toutefois, l'emploi dans le secteur n'a guère fluctué entre 1999 et 2001, avant de reculer de 4 % environ en 2002, une situation probablement liée au ralentissement général de l'économie allemande pendant ces années.

Fig. 3: Croissance de l'emploi dans le commerce de détail (div. 52 de la NACE) dans certains pays, de 1998 à 2002*



* DE, ES: 1999-2002; FR: 1998-2001.

Source: Eurostat (SSE).

Les microentreprises étaient les principaux employeurs dans l'UE-25

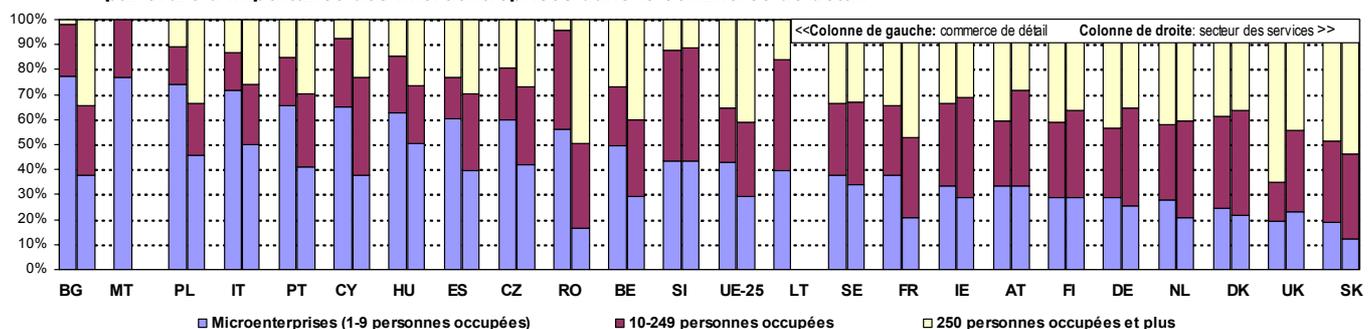
L'analyse de l'emploi par taille d'entreprise (figure 4) montre que ce sont les microentreprises (occupant de une à neuf personnes, comme les petits commerces familiaux, les épiceries de quartier, les boulangeries ou les cordonneries) qui, en 2001, employaient le plus de main-d'œuvre dans le commerce de détail dans l'UE-25. Elles représentaient approximativement 6,5 millions d'emplois, soit une part de quelque 43 % du total de l'UE-25. Les grandes entreprises (au moins 250 personnes occupées) se classaient en deuxième position, avec 5,3 millions de personnes (35 % du total de l'UE-25). Enfin, les petites et moyennes entreprises (de 10 à 249 personnes occupées) employaient près de 3,3 millions de personnes (22 %) en 2001.

La part relative des microentreprises dans l'emploi total du commerce de détail était particulièrement importante dans un certain nombre d'États membres, notamment dans le sud de l'Europe (elle s'élevait, par exemple, à 77 % à Malte en 2002). À l'inverse, cette part était généralement plus faible dans les pays du nord-ouest de l'Europe. La République slovaque faisait quelque peu exception, avec 19 %.

S'agissant des deux autres classes de taille, la tendance la plus évidente concerne l'emploi dans les grandes entreprises, généralement plus élevé dans les pays du nord-ouest de l'Europe et en République slovaque. Il ressort des chiffres disponibles que c'est au Royaume-Uni que la main-d'œuvre du commerce de détail dans cette classe de taille était la plus nombreuse en 2002 (65 %). À Malte en revanche, aucune entreprise du secteur ne relevait de cette classe de taille.

L'importance des microentreprises en matière d'emploi dans le commerce de détail ressort également si l'on compare les chiffres à ceux du secteur des services dans son ensemble. Dans l'UE-25, la part des microentreprises dans l'emploi total du commerce de détail (43 % en 2001) était nettement supérieure aux 29 % relevés en moyenne dans les services, où les différences entre les pays étaient également comparativement faibles. Le même schéma se retrouve dans la grande majorité des États membres, l'écart entre les secteurs étant généralement le plus important dans les pays où les microentreprises représentaient la part la plus élevée de l'emploi dans le commerce de détail.

Figure 4: Répartition de l'emploi par taille de l'entreprise de commerce de détail (division 52 de la NACE) en 2002*, en % du total, par ordre d'importance des microentreprises dans le commerce de détail



* Données de 2001: UE-25, BE, CZ, FR, FI, UK- pour l'UE-25, le secteur des services exclut la section K de la NACE - EL, LU: chiffres non disponibles — MT, LT: pas de chiffres pour le secteur des services.

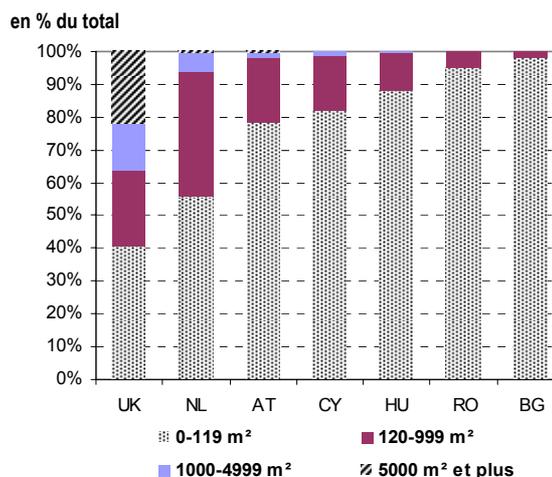
Source: Eurostat (SSE).

L'importance des microentreprises se confirme aussi lorsque l'on examine le nombre de commerces de détail par surface de vente, étant entendu qu'un petit magasin peut très bien appartenir à une chaîne plus importante, comme c'est le cas des supérettes ou des succursales de plus petite taille de grands supermarchés (voir figure 5).

Dans les quelques pays pour lesquels des données étaient disponibles, les plus petites surfaces de vente (de 0 à 119 m²) étaient invariablement les plus nombreuses et représentaient la majorité des commerces de détail (dans des proportions avoisinant les 80 % ou plus dans cinq pays), sauf au Royaume-Uni (40 % environ). Les magasins ayant une surface de vente comprise entre 120 et 999 m² viennent en deuxième position dans tous les pays pour lesquels des chiffres existent.

Il convient de noter que, bien que rares en général, les très grandes surfaces de plus de 5 000 m² (les hypermarchés, par exemple) étaient pratiquement aussi nombreuses, au Royaume-Uni, que les magasins ayant une surface comprise entre 120 et 999 m².

Figure 5: Nombre de commerces de détail par ordre de grandeur de la surface de vente (en m²) en 2002, dans les pays pour lesquels des chiffres sont disponibles



Source: Eurostat (SSE).

Les femmes, les travailleurs à temps partiel et les indépendants relativement bien représentés dans le commerce de détail

Le commerce de détail emploie nettement plus de femmes que le secteur des services (voir les notes méthodologiques). D'après les résultats pour 2004 de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT), les femmes représentaient cette année-là 60,2 % de la main-d'œuvre de cette branche d'activité dans l'UE-25, contre 40,1 % pour les services (voir tableau 3). Dans la plupart des pays, la main-d'œuvre était majoritairement féminine, sauf à Malte (34 %) et en Grèce (48,6 %). La part des femmes travaillant dans le commerce de détail avoisinait même 73 % en Estonie et en Lettonie.

Le commerce de détail se distingue également par une proportion relativement élevée de travailleurs à temps partiel, avec 27,6 % du nombre de personnes occupées, contre 17,7 % pour le secteur des services. Mais ces chiffres masquent des réalités variables entre les pays, du cas quelque peu exceptionnel des Pays-Bas, qui affichent une part de 65,1 % de travailleurs à temps partiel, aux 4,3 % relevés en Grèce. L'emploi à temps partiel s'élevait à 20 %, voire plus, dans onze des États membres.

Si l'on confronte les données de l'EFT ventilées par sexe et par type d'emploi, on constate que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel (données non présentées ici). 22,1 % des personnes occupées dans la vente au détail étaient des femmes travaillant à temps partiel, contre à peine 5,4 % d'hommes. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux enregistrés pour le secteur des services, qui étaient de 12,4 % pour les femmes et de 5,2 % pour les hommes. À l'inverse, 38,1 % de la main-d'œuvre occupée dans le commerce de détail étaient des femmes travaillant à temps plein (services: 27,7 %), contre 34,3 % d'hommes à temps plein (services: 54,6 %)¹. Bien entendu, les proportions plus élevées de femmes travaillant, à temps partiel notamment, dans le commerce de détail s'expliquent en partie

par le fait que cette branche d'activité se caractérise, dans l'ensemble, par une main-d'œuvre plus souvent féminine.

Tableau 3: Les femmes, les travailleurs à temps partiel et les indépendants dans le commerce de détail et les services en 2004

in %	Proportion de femmes		Proportion de travailleurs à temps partiel		Proportion d'indépendants	
	Commerce de détail	Secteur des services	Commerce de détail	Secteur des services	Commerce de détail	Secteur des services
UE-25	60,2	40,1	27,6	17,7	22,8	18,5
BE	57,6	35,7	30,7	18,6	25,5	17,4
CZ	65,4	40,7	7,9	5,7	26,4	21,6
DK	55,7	39,5	43,8	22,9	9,7	11,5
DE	67,1	43,4	40,3	24,9	13,8	16,9
EE	72,6	41,9	8,5	11,1	11,7	10,3
EL	48,6	36,7	4,3	4,4	46,0	32,6
ES	60,4	42,2	11,9	11,1	30,3	20,7
FR	60,6	40,2	24,6	14,8	16,4	9,6
IE	62,2	42,2	35,5	18,5	12,8	17,5
IT	52,0	39,8	18,9	17,2	43,8	33,0
CY	56,5	47,1	10,8	9,1	29,1	20,4
LV	73,2	39,8	9,3	8,3	10,0	7,0
LT	67,6	41,3	8,3	5,1	21,4	7,1
LU	65,0	37,8	21,8	15,9	17,2	13,2
HU	62,3	40,9	6,2	5,9	23,4	18,7
MT	34,4	29,8	12,3 *	12,8	37,7	15,0
NL	59,6	38,2	65,1	42,7	11,6	13,7
AT	67,5	46,1	34,9	21,8	10,3	14,7
PL	67,2	37,4	13,3	9,1	27,3	17,1
PT	57,0	45,1	9,4	7,7	34,9	23,0
SI	62,5	40,3	6,4	9,3	8,7	14,1
SK	71,2	40,7	4,8	3,2	21,3	16,8
FI	68,8	41,9	33,9	15,7	14,5	13,4
SE	62,5	38,5	43,8	21,6	16,5	14,9
UK	60,1	39,1	48,8	24,0	9,8	16,2
BG	61,6	41,0	2,8	2,0	28,4	13,7
RO	64,5	36,5	3,1	1,9	18,2	7,4

* MT: données insuffisamment fiables en raison de la petite taille de l'échantillon.

Note: chiffres basés sur les moyennes annuelles des données trimestrielles; voir les notes méthodologiques (p. 7).

Source: Eurostat (EFT, 2004).

¹ Dû à la non-réponse les pourcentages ne totalisent pas les 100%

La proportion d'indépendants (c'est-à-dire les propriétaires exploitants) était également élevée dans le commerce de détail, de l'ordre de 22,8 % en moyenne pour l'UE en 2004 (contre 18,5 % dans les services). À l'échelon national, les pourcentages oscillaient entre 46 % en Grèce et 8,7 % en Slovaquie, d'après les résultats de l'EFT. On retrouve à peu près la même répartition des pays pour le secteur des services bien que les pourcentages soient globalement plus faibles, constatation qui souligne l'importance des spécificités nationales en matière d'emploi non salarié en général.

Le commerce de détail semble être un segment du marché moins attractif pour les indépendants dans certains États membres. En fait, la proportion d'indépendants dans les services a dépassé celle enregistrée pour le commerce de détail dans sept États membres, qui affichent en outre des

proportions d'indépendants parmi les plus faibles dans le commerce de détail: il s'agit du Danemark, de l'Allemagne, de l'Irlande, des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Slovaquie et du Royaume-Uni.

Les résultats de l'EFT montrent par ailleurs que le commerce de détail se caractérise par une main-d'œuvre faiblement qualifiée. En 2004, la proportion de salariés ayant un niveau d'études faible ou moyen était plus élevée dans ce secteur que dans l'ensemble des services, tandis que la part de personnes ayant un niveau élevé correspondait à peu près à la moitié de la moyenne pour les services. 29,2 % de la main-d'œuvre occupée dans le commerce de détail avaient un faible niveau d'études, 57,6 % un niveau moyen et 13,1 % un niveau élevé; les pourcentages correspondants pour le secteur des services sont de 24,1 %, 49,4 % et 26,5 %.

Des taux de natalité et de survie des entreprises en général légèrement plus faibles dans le commerce de détail

Enfin, l'étude des taux de «natalité» et de «survie» des entreprises permet de se faire une idée de la dynamique et de l'esprit d'entreprise dans le secteur du commerce de détail (voir les notes méthodologiques en p. 7).

La majorité des entreprises de commerce de détail créées en 2000 étaient toujours en activité en 2002 (ou durant leurs deux premières années d'existence pour les pays appliquant une année de départ différente, voir tableau 4). Exception faite de la Slovaquie, les pays qui présentent les taux de natalité les plus élevés, de l'ordre de 10 % voire davantage, (pour la plupart des nouveaux États membres) affichent par ailleurs des taux de survie parmi les plus faibles, dans une fourchette comprise entre 55 % et 67 %. À l'inverse, là où les taux de natalité sont très faibles (8 % voire moins), les taux de survie sont parmi les plus élevés, de 69 % à 81 %, sauf en Finlande.

Hormis le taux de survie de 55 % au Danemark, qui s'appliquait à 2001, le taux le plus faible pour 2002 est celui de l'Estonie, où 62 % des 767 entreprises créées en 2000 ont poursuivi leur activité jusqu'en 2002 au moins. C'est en Slovaquie que ce taux plafonne, avec 87 % des 6 877 entreprises créées en 2000 toujours actives en 2002.

Ces deux pays présentent des taux de natalité similaires en 2000, à savoir respectivement 14 % et 13 % d'entreprises de commerce de détail nouvellement créées, bien qu'à l'évidence, c'est en Slovaquie qu'elles ont le plus de chances de perdurer, tout comme les entreprises créées dans d'autres secteurs de l'économie marchande. Malgré des taux de natalité similaires, 89 % de l'ensemble des entreprises nouvellement créées dans le secteur marchand ont «survécu» en Slovaquie (à nouveau le taux le plus élevé), contre seulement 62 % en Estonie (à nouveau le taux le plus faible). Ces résultats suggèrent des conditions nationales différentes pour la survie des entreprises.

Le taux de natalité dans le commerce de détail était en général légèrement plus faible que dans l'ensemble de l'économie marchande, l'écart le plus important — de quatre points de pourcentage — étant observé au Luxembourg et aux Pays-Bas.

En Estonie et en Slovaquie toutefois, le taux du commerce de détail dépassait de trois points de pourcentage celui relevé pour l'économie marchande.

Enfin, alors que des taux de natalité similaires ont été enregistrés pour le commerce de détail et l'économie marchande en général au Danemark et en Finlande (respectivement 11 % et 7 %), ces deux pays présentent les écarts les plus importants entre ces deux secteurs en ce qui concerne le taux de survie (7 et 9 points de pourcentage), le taux supérieur étant celui de l'économie marchande.

Tableau 4: Natalité et survie des entreprises dans le commerce de détail et l'ensemble de l'économie marchande

	Nombre de créations d'entreprises de commerce de détail (2000)	Taux de natalité (2000)		Taux de survie (2002)	
		Commerce de détail	Ensemble de l'économie marchande	Commerce de détail	Ensemble de l'économie marchande
DK*	4 148	11%	11%	55%	62%
EE	767	14%	11%	62%	62%
ES	47 888	8%	:	69%	:
IT	46 965	6%	8%	80%	78%
LV	1 664	13%	16%	67%	70%
LT	1 790	10%	11%	64%	71%
LU	64	8%	12%	75%	76%
HU	12 647	11%	14%	66%	68%
NL*	5 407	6%	10%	70%	71%
PT**	13 647	7%	9%	70%	72%
SI	452	5%	6%	81%	84%
SK	6 877	13%	10%	87%	89%
FI	2 073	7%	7%	63%	72%
SE	3 976	6%	:	81%	:
UK**	18 480	7%	9%	75%	78%
RO	10 764	8%	11%	67%	71%

* DK et NL: taux de natalité de 1999 et taux de survie de 2001;

** PT et UK: taux de natalité de 1998 et taux de survie de 2000.

Note: l'appellation «ensemble de l'économie marchande» utilisée ici exclut l'administration d'entreprises (sections C à K de la NACE, sauf la classe K-7415).

Source: Eurostat (SSE).

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR — NOTES MÉTHODOLOGIQUES

UE: Union européenne à 25 États membres (UE-25), à savoir: Belgique (BE), République tchèque (CZ), Danemark (DK), Allemagne (DE), Estonie (EE), Grèce (EL), Espagne (ES), France (FR), Irlande (IE), Italie (IT), Chypre (CY), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (LU), Hongrie (HU), Malte (MT), Pays-Bas (NL), Autriche (AT), Pologne (PL), Portugal (PT), Slovénie (SI), Slovaquie (SK), Finlande (FI), Suède (SE) et Royaume-Uni (UK).

Les données manquantes sont estimées par Eurostat pour le calcul des agrégats UE-25.

Roumanie (RO) et Bulgarie (BG).

SYMBOLES

«:» données non disponibles ou confidentielles.

DÉFINITIONS

Ventilation par branche d'activité: les chiffres sur l'emploi ainsi que d'autres indicateurs des statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) sont ventilés par branche d'activité économique selon le système de découpage de la NACE rév. 1.1, qui classe les activités en sections (code à une lettre), sous-sections (code à deux lettres), divisions (code à deux chiffres), groupes (code à trois chiffres) et classes (code à quatre chiffres).

Les activités du **commerce de détail** relèvent de la section G («Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques») et, plus précisément, de la division 52 de la NACE rév. 1.1: «Commerce de détail et réparation d'articles domestiques». La vente au détail désigne la revente (sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion destinés à être utilisés par les particuliers ou les ménages.

Pour les besoins de l'analyse, la présente publication est basée sur la sélection ou combinaison suivante d'un certain nombre de groupes et de classes:

- le **«commerce de détail alimentaire en magasin»** recouvre le groupe 522 (commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé) et la classe 5211 (commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire);
- le **«commerce de détail non alimentaire en magasin»** englobe la classe 5212 (commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire) et les groupes 523 (commerce de détail de produits pharmaceutiques et de parfumerie), 524 (autres commerces de détail en magasin spécialisé) et 525 (commerce de détail de biens d'occasion en magasin);
- le **«commerce de détail hors magasin»** (groupe 526);
- la **«réparation d'articles personnels et domestiques»** (groupe 527).

L'économie marchande non financière également évoquée dans ces pages recouvre les sections C (industries extractives), D (industrie manufacturière), E (production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau), F (construction), G (commerce, réparations automobile et d'articles domestiques), H (hôtels et restaurants), I (transports et communications) et K (immobilier, location et services aux entreprises).

Les trois dernières sections mentionnées de la NACE (H, I et K) constituent le **«secteur des services»** en ce qui concerne les chiffres des SSE cités dans ce numéro de *Statistiques en bref*. Dans l'EFT toutefois, les «services» englobent également la section G.

L'attention du lecteur est également attirée sur les **restrictions** suivantes, **dans la présente publication**, en ce qui concerne les données des SSE: la section E est exclue pour l'Irlande, la division 70 est exclue pour Chypre et, pour la Lettonie, les données sont de 2001 pour les sections C à F.

Entreprise: l'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule

unité légale. Dans la présente publication, les entreprises sont classées d'après leur activité principale.

Il ne faut pas confondre entreprise et unité locale, cette dernière étant une entreprise ou une partie d'une entreprise (par exemple un atelier, une usine, un entrepôt, un bureau, une mine ou un dépôt) située en un lieu géographiquement identifié.

Nombre de personnes occupées: nombre total de personnes travaillant dans l'unité considérée (y compris les propriétaires exploitants, les associés exerçant une activité régulière dans l'unité en question et les travailleurs familiaux non rémunérés) et de personnes travaillant à l'extérieur de l'unité tout en faisant partie de celle-ci et en étant rémunérées par elle (c'est par exemple le cas des représentants de commerce, des livreurs ou des équipes de réparation et d'entretien). Il inclut également les travailleurs à temps partiel, les travailleurs saisonniers, les apprentis et les travailleurs à domicile figurant sur la liste des employés de l'entreprise. L'unité d'enquête pour l'agrégation des données est l'entreprise.

Valeur ajoutée: la valeur ajoutée est mesurée au coût des facteurs et correspond au revenu brut des activités d'exploitation une fois pris en compte les subventions d'exploitation et les impôts indirects (dont la taxe sur la valeur ajoutée).

Degré de spécialisation: l'État membre le plus spécialisé est le pays où la part du commerce de détail dans la valeur ajoutée totale de l'économie marchande non financière (sections C à K de la NACE, moins la section J) de ce pays est la plus élevée. L'État membre le moins spécialisé est celui où cette part est la plus faible.

Taux de survie: en démographie des entreprises, on parle de survie lorsque l'entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires durant l'année de sa création ainsi que l'année ou les années suivantes. On distingue deux types de survie: 1/ une entreprise née l'année xx est considérée comme ayant survécu jusque l'année xx+1 si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi pendant une partie de l'année xx+1 (= survie sans changements). 2/ une entreprise est également considérée comme ayant survécu si l'unité ou les unités juridiques liées ont cessé d'être actives, mais que leur activité a été reprise par une nouvelle unité juridique constituée spécifiquement pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par reprise).

SOURCES DES DONNÉES

Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) sont recueillies en vertu du règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises. Ce règlement régit la transmission des données à Eurostat à compter de l'année de référence 1995 et s'applique à toutes les activités marchandes des sections C à K de la NACE rév. 1.1. Pour plus de précisions, voir le site:

http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/bmethods/info/data/new/main_fr.html

Attention: les chiffres des SSE n'incluent pas d'estimations de **«l'économie parallèle»**.

L'enquête sur les forces de travail (EFT) dans l'UE est une grande enquête par sondage auprès des ménages qui fournit des résultats trimestriels et annuels sur la participation aux forces de travail des personnes âgées de 15 ans ou plus ainsi que sur les personnes n'appartenant pas aux forces de travail. L'année de référence est l'année civile sauf pour l'Allemagne (mars 2004), l'Irlande et le Royaume-Uni (de décembre 2003 à novembre 2004) et Chypre (d'avril 2004 à mars 2005). Pour plus de précisions, voir le site:

http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/f_lfs_concepts.htm

Tous les chiffres présentés dans la publication proviennent d'Eurostat et correspondent aux **données disponibles** dans la base de données de référence NewCronos d'Eurostat en août 2005.

Pour en savoir plus:

Données:

[Site Web EUROSTAT/Industrie, commerce et services/Données/Commerce/Tendances des entreprises: Commerce et autres services \(NACE Rév.1 G-K\)/Commerce de détail \(NACE Rév.1 52\)](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
